

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de BRECY
Séance du 07/04/2017**

L'an 2017 et le 7 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de FERRAND Christian Maire

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLIN Annie, LASNE Corinne, MALTHET Géraldine, SIROT Céline, MM : GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, POISSON Gérard

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : POTIER Serge à M. FERRAND Christian, SARREAU Philippe à Mme LASNE Corinne

Excusé(s) : M. BERGER Fabien

Nombres de membre :

- Afférents au Conseil municipal : 13
- En exercice : 10

Date de la convocation : 31/03/2017

Secrétaire de séance : Mme LASNE Corinne

SOMMAIRE

- **Vote des taxes**
- **Vote du budget primitif 2017 - commune**
- **Vote du budget primitif eau et assainissement 2017**
- **Stationnement gratuit aux emplacements réservés pour la recharge des véhicules électriques**
- **Election du délégué suppléant du SDE 18 suite à la démission d'un conseiller municipal**
- **Election du délégué suppléant du SMERSE suite à la démission d'un conseiller municipal**
- **Forfait installation d'un compteur d'eau**

Approbation du compte rendu conseil municipal du 17 mars 2017

Détail de la délibération :

Référence : 2017_0020

Objet : Vote des taxes

Le conseil municipal après avoir délibéré décide le vote des taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 14.53 %
- Taxe foncière : 12.80 %
- Taxe foncière (non bâti) : 32.01 %

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0021

Objet : Vote du budget primitif 2017 - commune

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 de la Commune ainsi qu'il a été présenté :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 037 166.07 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 416 774.95 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0022

Objet : Vote du budget primitif eau et assainissement 2017

Arrivée de M. Antoine GANGNERON puis de Mme Géraldine MALTHET

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif eau et assainissement 2017 ainsi qu'il a été présenté :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 376 496.62 €
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 234 297.90 €.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0023

Objet : Stationnement gratuit aux emplacements réservés pour la recharge des véhicules électriques

A l'issue de la présentation du schéma départemental des infrastructures de recharge des véhicules électriques proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 18), la commune de Brécy a décidé de s'engager dans la démarche et de lui transférer la compétence « infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides ».

Les emplacements identifiés se trouvent sur le domaine public, à proximité des réseaux électriques et des lieux d'activités (commerces, entreprises, services publics, zones touristiques...).

La commune de Brécy a validé l'implantation d'une borne aux emplacements suivants :

- parking place Saint-Firmin

Le SDE 18 est maître d'ouvrage du projet. A ce titre, il a obtenu un financement de l'Etat dans le cadre du dispositif d'aide au déploiement des infrastructures de recharge. L'une des conditions de ce dispositif est d'obtenir préalablement au lancement des travaux, l'engagement de la commune d'instaurer dans les six mois suivant l'installation de la borne de recharge, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques, quels que soient les emplacements de stationnement, en surface ou en ouvrage, gérés directement par elle (avec ou sans dispositif de recharge), pour une période de deux ans minimum.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'instaurer dans les six mois suivant l'installation de la borne de recharge, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques, quels que soient les emplacements de stationnement, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune (avec ou sans dispositif de recharge), pour une période de deux ans minimum,
- D'autoriser le Maire à signer tous actes en ce sens.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0024

Objet : Election du délégué suppléant du SDE 18 suite à la démission d'un conseiller municipal

Suite à la démission de M. Frédéric DENIZOT, le maire rappelle que le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

Il est procédé au vote.

M. Antoine GANGNERON est élu délégué suppléant du SDE 18.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0025

Objet : Election du délégué suppléant du SMERSE suite à la démission d'un conseiller municipal

Suite à la démission de M. Frédéric DENIZOT, le maire rappelle que le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

Il est procédé au vote.

M. Aurélien LAUNAY est élu délégué suppléant de M. FERRAND Christian au SMERSE.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0026

Objet : Forfait installation d'un compteur d'eau

Le maire rappelle que le fontainier est amené à poser des compteurs d'eau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 125 € la pose d'un compteur d'eau.

La recette sera imputée à l'article 704 du budget eau et assainissement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Bibliothèque

Réouverture de la bibliothèque le mercredi 3 mai de 17h à 19h.

Communauté de communes Terres du Haut Berry

- *Conseil communautaire du 6 avril 2017 :*

Le maire fait un compte rendu et fait part du montant des différents budgets primitifs de la CDC Terres du Haut Berry

- *Commission communautaire petite enfance :*

Corinne LASNE et Aurélien LAUNAY font un compte rendu de la commission:

- A la rentrée 2017 sera élaboré un nouveau PEDT (Projet EDucatf du Territoire) à l'échelle du nouveau territoire avec une phase de réflexion autour d'objectifs communs et sur l'harmonisation des temps d'activités périscolaires.

- Les NAP : maintien des fonctionnements des 3 ex-territoires. A Brécy, les nouvelles activités périscolaires se dérouleront le vendredi après-midi.

- *Commission communautaire voirie* :

Aurélien LAUNAY rappelle que le fonctionnement sur les Terres Vives et sur les Terroirs d'Angillon n'étaient pas identiques. La nouvelle communauté de communes envisage de ne plus prendre en charge la totalité des travaux des routes communautaires. Les critères de prise en charge devront être déterminés.

Pour rappel, les Terroirs d'Angillon comptaient 51 km de voirie communautaire, 35 km pour les Terres Vives et aucune pour les Hautes-Terres en Haut-Berry.

La séance est levée à 22h.

Brécy le 10 avril 2017

Le Maire,

Christian FERRAND